
Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/AC.96/XLVIII/L.1
10 septembre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Quarante-huitième session

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

(présenté par le Haut Commissaire)

1. Ouverture de la session

Le Président du Comité exécutif ouvrira la session le lundi 13 octobre à 10 heures dans la salle de conférence XIX du Palais des Nations à Genève.

2. Election du Bureau

Aux termes de l'article 10 du Règlement intérieur du Comité exécutif (A/AC.96/187/Rev.5), "à la première séance de la première session ordinaire de l'année, le Comité élit, pour cette année, parmi les représentants, les membres de son bureau, qui comprend un Président, un Vice-Président et un Rapporteur".

3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Aux termes de l'article 4 du Règlement intérieur, "le Haut Commissaire établit l'ordre du jour provisoire de chaque session et le communique, avec l'avis de convocation de la session, aux Etats membres du Comité, aux gouvernements des autres Etats des Nations Unies, aux institutions spécialisées, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales appropriées, jouissant du statut consultatif, ainsi qu'aux organisations visées à l'article 38".

Conformément à l'article 5, "l'ordre du jour provisoire comprend: a) les questions proposées par le Comité à la session précédente; b) les questions proposées par tout membre du Comité à condition que ces questions aient été

proposées dans les huit jours qui suivent la réception de l'ordre du jour provisoire; c) les questions proposées par tout sous-comité que le Comité aura chargé d'exercer des fonctions dans l'intervalle de ses sessions; d) les questions proposées par le Haut Commissaire".

Le Comité exécutif sera saisi du document A/AC.96/892 (*Ordre du jour*).

4. Thème annuel: les défis du rapatriement

Conformément à la décision prise par la quarante-sixième session du Comité exécutif en octobre 1995, le débat général a été supprimé et remplacé par un débat sur un thème annuel (A/AC.96/860, par 32 h)). Le Comité permanent a décidé lors de sa huitième réunion en juin 1997 que le thème à débattre lors de la quarante-huitième session du Comité exécutif serait "les défis du rapatriement". Le Comité permanent a également décidé que le débat devrait se fonder, entre autres, sur les travaux pertinents conduits par les réunions intersessions du Comité permanent, notamment concernant la *Note sur la protection internationale* (A/AC.96/882) ainsi que sur les autres documents liés aux aspects du rapatriement et du retour touchant à la protection.

Le Haut Commissaire fera une déclaration liminaire. Les délégations sont invitées à se limiter à une intervention de 10 minutes au maximum lors du débat qui suivra. Le Secrétariat distribuera des versions écrites plus longues des déclarations à la condition que les délégations en aient mis un nombre suffisant d'exemplaires à l'intention des pays membres et des observateurs. (Il faut un minimum de 200 exemplaires à cette fin).

Le Comité sera saisi du document A/AC.96/887 (*Thème annuel: les défis du rapatriement*), qui contient en annexe une liste des autres documents pertinents .

5. Rapport sur les travaux du Comité permanent

Au titre de ce point, le Comité passera en revue a) les travaux du Comité permanent sur la protection internationale et b) ses travaux sur les questions relatives aux programmes, à l'administration et aux finances.

a) Protection internationale

Le *Rapport de la huitième réunion du Comité permanent* (A/AC.96/888) se révélera particulièrement pertinent pour les délibérations du Comité. A la lumière des travaux du Comité permanent et du débat du Comité exécutif au titre du point 4 de l'ordre du jour, le Comité examinera ses conclusions annuelles sur la protection internationale.

b) Questions relatives au programme, à l'administration et aux finances

Le Comité sera saisi des documents A/AC.96/893 (*Rapport sur les travaux du Comité permanent*); A/AC.96/880 (*Rapport de la sixième réunion du Comité permanent*); A/AC.96/881 (*Rapport de la septième réunion du Comité permanent*); A/AC.96/888 (*Rapport de la huitième réunion du Comité permanent*) et A/AC.96/894 (*Rapport de la neuvième réunion du Comité permanent*).

Le Comité examinera également la *Suite donnée aux décisions de la quarante-septième session du Comité exécutif* (A/AC.96/889).

6. Examen et adoption des budgets de programmes

Au titre de ce point, le Comité examinera les programmes par pays/région, autres programmes et budgets du Siège pour 1998 ainsi que les programmes et les budgets révisés pour 1997. Seront également pertinents dans le cadre de cet examen le document A/AC.96/884 (*Présentation générale des activités du HCR*), assorti de l'additif 1 (*Dépenses, budgets et besoins de postes*), de l'additif 2 (*Actualisation des projections de programmes et de financement pour 1997 et 1998*) et de l'additif 3 (*Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires*).

7. Rapports relatifs au contrôle des programmes

Le Comité exécutif étudiera le document A/AC.96/883 (*Fonds constitués au moyen de contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés: comptes de l'exercice 1996*), le document A/AC.96/885 (*Rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale sur les comptes relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996*) et son additif 1 (*Mesures prises ou proposées en réponse aux recommandations du Rapport du Comité des commissaires aux comptes*).

En outre, un examen des activités d'inspection et d'évaluation du HCR sera effectué au titre de ce point de l'ordre du jour (A/AC.96/886).

A la lumière de ces discussions au titre des points 6 et 7 de l'ordre du jour, le Comité exécutif étudiera un projet de décision sur les questions administratives et financières sur la base notamment des paragraphes 9 et 10 de la *Présentation générale des activités du HCR pour 1996-1998* (A/AC.96/884).

8. Réunions intersessions du Comité permanent en 1997

Ayant passé en revue les travaux du Comité permanent en 1997 (*Rapport sur les travaux du Comité permanent*: A/AC.96/893) et les questions qui lui seront soumises à sa quarante-huitième session, le Comité décidera sur la base d'un document de séance des questions à inclure dans le programme de travail du Comité permanent pour 1998.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité exécutif sera également invité à étudier les demandes de participation des gouvernements observateurs aux réunions du Comité permanent en 1998. Il sera également invité à déléguer au Comité permanent l'autorité nécessaire à l'admission de gouvernements observateurs supplémentaires à ses réunions intersessions.

9. Examen de l'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Comité exécutif

Le Comité examinera un projet d'ordre du jour provisoire pour la quarante-neuvième session du Comité exécutif.

10. Questions diverses

11. Adoption du projet de rapport sur la quarante-huitième session du Comité exécutif

Le Comité sera saisi du projet de rapport sur la quarante-huitième session aux fins d'adoption.

12. Clôture de la session

Le Haut Commissaire et le Président feront quelques brèves remarques de clôture.